

CONNAÎTRE LA PROCEDURE DE TRAITEMENT DES REJETS DE SALAIRE DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ETAT

1- Qu'est-ce-que le rejet de salaire ?

Le rejet de salaire est l'opération par laquelle la banque retourne le salaire du fonctionnaire ou de l'agent de l'Etat à la Paierie Générale des Affaires Economiques(PGAE) pour compte inexistant ou compte clôturé.

Il survient quand l'attestation de clôture de compte n'est pas délivrée par l'ancienne banque dans les délais requis par la Direction de la Solde pour une domiciliation de salaire.

2- Quelle est la conduite à tenir en cas de rejet de salaire ?

Lorsque le fonctionnaire ou l'agent de l'Etat constate que son salaire a été viré sur l'ancien numéro de compte bancaire déjà clôturé, il se rend à la Direction de la Solde pour la régularisation ou le reversement de son salaire.

Pour ce faire, il doit se munir d'un certain nombre de documents afin de procéder à la régularisation du salaire et à la nouvelle domiciliation du salaire.

Les documents à fournir sont :

- deux (02) photocopies de la Carte Nationale d'Identité(CNI) ;
- une (01) photocopie de l'attestation de clôture de compte ;
- trois (03) photocopies du relevé d'identité bancaire de la nouvelle banque.

3- Quelle est la procédure de régularisation du salaire en cas de rejet de salaire ?

La régularisation du salaire au rejet n'est possible que quand l'ancienne banque ayant constaté que le compte est clôturé procède au retour des fonds à la paierie générale des affaires économiques (PGAE).

Une fois que la PGAE reçoit les courriers de rejet de salaire et les chèques correspondants, elle adresse un soit-transmis au Directeur de la Solde avec la liste de rejet de salaire des différentes banques. Cette liste comporte les noms des fonctionnaires ou agents de l'Etat, le montant du salaire rejeté et le motif du rejet.

Dès réception de ces listes, la Direction de la solde fait le traitement des dossiers déjà réceptionnés et transmet l'état à la PGAE afin que celle-ci procède au

virement du salaire sur le nouveau numéro de compte des fonctionnaires ou agents de l'Etat concernés.

Cette procédure est très lente et peut s'étendre sur trois (03) à six (06) mois car les banques ne transmettent pas dans un bref délai les listes de rejets ou ne les transmettent pas du tout.

4- Quelles sont les conséquences liées au rejet de salaire ?

Le rejet d'un salaire crée d'énormes désagréments au fonctionnaire ou à l'agent de l'Etat en ce sens que ce dernier ne pourra pas rentrer en possession de son salaire avant au moins trois (03) mois. Il reste donc sans salaire pour le mois concerné.